

ANNEE 2025

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} DECEMBRE 2025

Délibération n°

2025058

Date de convocation : 27/11/2025

Date d'affichage : 03/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BASSUSSARRY

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

ID : 064-216401000-20251201-2025058-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 1^{er} décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 27 novembre, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Yannick BASSIER, Maire & MM Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Arnaud PAVLOVSKY, Cédric BRESAC, Marc PERRIER, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECART, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Marie GRABET dit BOUCHET, Valérie ETCHART.

Absent (e) s excusé (e)s : M. Mikel AMILIBIA (pouvoir à Mme Marie GRABET DIT BOUCHET), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie RECART), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à Mme Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Guénael LE CAM.

O.J n°3 : Autorisation budgétaire d'investissement par anticipation au budget primitif 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026 sans pénaliser les fournisseurs,

Le Conseil Municipal,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget primitif 2025 pour un total de :

Chapitre 20 :	13 250
2031	13 250
Chapitre 204 :	20 000
2041582	20 000
Chapitre 21 :	193 588.27
2111	20 000
2112	1 000

2121	1 750
21318	11 250
21351	53 313
2151	81 300.27
2152	1 850
21534	3 750
21538	3 750
21568	500
2158	8 500
21831	1 875
21838	1 875
21841	1 250
21848	1 250
2185	375
Chapitre 23	25 000
2315	25 000

PRECISE que ces dépenses figureront au Budget Primitif 2026.

Fait à Bassussarry, le 1^{er} décembre 2025.

Le Maire,
Yannick BASSIER

